



## Ai je droit a la prime en cui

Par **dauidr77**, le **26/11/2010** à **16:52**

Bonjour,  
je travail dans une mairie en cui et tout mes collegue titulaire et les personne en cdd "classique" touche une prime annuelle et moi pas apparemment juste parce que c est un cui est ce normal et legal de donner a une personne en cdd " classique" et pas a celle en cdd cui.

Par **pepelle**, le **30/11/2010** à **18:32**

D'où provient cette prime ? Décret, arrêté ? Connaissez vous l'intitulé exact de cette prime ?

Par **dauidr77**, le **30/11/2010** à **19:26**

le nom exact c est une prime annuel apres decret ou arreté je sait pas c est une prime qu il ont depuis 1985 mais avant c été financer par l amicale et apres c est la mairie qui a repris le relait bref c est assez compliquer et de toute facon la les élu vont voté savoir si il nous la donne ou pas mais moi de toute facon ce qui me derange c est que je pense que legalement on devrait deja l avoir car meme lors de mon entretien avec la secretaire general elle ma dit elle meme que quand elle est arriver a la mairie c etait pas tres clair bon de toute facon maintenant j attend le vote je verrait bien.